

Régulation des marchés publics

Le Gendarme veille au respect des principes et règles en vigueur

L'Agence de Régulation des Marchés Publics encadre le jeu de l'équité et du respect de la déontologie. Ses missions : encadrer le système de passation, développer la formation et sanctionner les irrégularités.

Depuis 2009, avec la mise en œuvre d'un programme de développement qui ambitionne de transformer le Gabon en moins d'une génération, d'importantes dépenses sont réalisées chaque année. Aussi, pour encadrer ces sorties de plus en plus importantes des caisses de l'Etat des ressources financières en constante augmentation, les autorités ont-elles décidé de la création d'une Agence de Régulation du secteur des Marchés Publics chargée de superviser et de rationaliser la commande publique.

L'agence, qui a été créée en 2014, bénéficie d'une pleine autonomie administrative et financière. Elle dispose d'un conseil de régulation qui se réunit pour connaître des cas d'entorses à la réglementation et des litiges de toute nature pouvant survenir dans le processus de passation des marchés. Dans ses attributions, l'on retrouve également des missions portant sur le développement des dispositifs de formation pour l'ensemble des acteurs de la commande pu-



blique, la mise en place des procédures d'audits techniques indépendants.

Pour les entreprises qui font peu de cas de l'éthique et de la déontologie, l'ARMP se charge de sanctionner les violations de la réglementation mise en place et d'obtenir un règlement non juridictionnel des litiges liés à des contrats de marché public. L'agence, qui a été créée en 2013, bénéficie d'une pleine autonomie administrative et financière. Elle dispose d'un conseil de régulation qui se réunit pour connaître des cas d'entorses à la réglementation et des litiges de toute nature pouvant survenir

dans le processus de passation des marchés. A côté de cette instance, il y a le secrétariat permanent et l'agence comptable. La création de l'ARMP par les autorités s'inscrit dans une volonté d'apporter davantage de transparence, de traçabilité, de lisibilité dans la dépense publique d'une part ; et d'autre part d'injecter la culture du résultat aux entrepreneurs, autrefois habitués à moins de contrôle. Au-delà du résultat, la rigueur sera de mise dans l'exécution de la commande publique et notamment dans la construction en ce qui concerne les investissements que l'Etat entend réaliser

dans la construction des infrastructures du pays.

Car, en ce qui concerne les projets de construction gouvernementaux des infrastructures, il est important que l'on mette en place une gestion efficace et rigoureuse des ressources publiques dans le secteur des achats publics, question de réduire le gaspillage et d'optimiser les bénéfices potentiels pour l'économie. En effet, le développement de l'activité dans le secteur de la construction, couplé à la croissance dans les domaines miniers et de la transformation du bois, a été un facteur clé dans l'expansion économique récente du Gabon. Le taux de croissance du PIB global a culminé à 7 % en 2011 et 6 % en 2012. La croissance du PIB, hors pétrole, s'est établie à 11,7% de 2010 à 2015.

Cette croissance qu'a connue le pays ces années-là s'inscrit dans un contexte de politique budgétaire expansionniste qui, bien que selon le FMI les recettes pétrolières aient augmenté de 80 % entre 2009 et 2012, a conduit à l'explosion des dépenses publiques de 70 %. Cette augmentation des dépenses est

imputable à la croissance des investissements dans les projets d'infrastructures. Depuis 2009, de nombreux projets ont été réalisés, notamment lors de la Coupe d'Afrique des nations en 2012 qui a permis de finaliser avec succès la rénovation des aéroports de Libreville et de Franceville, la construction d'échangeurs routiers visant à fluidifier le trafic dans la capitale, et l'agrandissement de l'aéroport de Port-Gentil.

Après que le gouvernement a créé l'Agence Nationale des Grands Travaux d'Infrastructures (ANGTI), grâce à laquelle un plan global de développement des infrastructures a été mis en place, l'ARMP dont les membres participent aux commissions d'ouverture des plis et d'analyse des offres des prestataires, dans cette configuration vient rationaliser le processus d'appels d'offres et contribuer à résoudre une partie des difficultés rencontrées par les entreprises du secteur de la construction dans les attributions de contrats publics et à remédier aux retards de paiement que connaissent certains opérateurs. ■